



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°01

Réunion de bureau du jeudi 17 Août 2023

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MM. C. CASTROFLORIO - L. CAPPATTI - A. MARY - J. GRAGLIA - Y. SIAD

Excusés: MME B. GIURAN - MM. S. CHILOTTI - J. THAON - G. SEVERAC

Début de la séance : 19h00

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour

1 – CORRESPONDANCE

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE

La CDA a décidé de modifier son règlement intérieur. Ce dernier sera soumis à l'approbation du comité directeur lors de sa rentrée le 28 août 2023.

La CDA tient à remercier sincèrement M. MARINSALTI Alexis, suite à son arrêt de l'arbitrage, pour tout son travail accompli au sein de la formation pour la CDA du District de la Côte d'Azur, et lui souhaite bon courage pour la suite.

La CDA prend acte du départ de M. GOLISSET Axel pour le district de l'Yonne. La CDA le remercie pour son implication et lui souhaite bon courage pour la suite.

La CDA prend acte de l'arrivée de M. KASSA Samy, arbitre de nationalité algérienne, étudiant à Nice et qui souhaite continuer à arbitrer durant son séjour en France.

La CDA prend acte de l'arrivée de M. TILLE Logann en provenance du District de Loire-Atlantique, il sera classé Senior D3 pour cette saison.

La CDA prend acte de l'arrivée d'un nouvel arbitre stagiaire, M. FONTANA Yanis, formé lors d'une FIA au siège de la Ligue Méditerranée en avril dernier.

Les tests physiques de rentrée pour les arbitres de District se dérouleront le Samedi 09 Septembre 2023 au stade de la Lauvette supérieure.

Les Formations Initiales à l'Arbitrage (FIA) pour la saison 2023/2024 ont été prévues avec le CTRA et en relation avec IR2F comme suit :

- Du Lundi 23 Octobre au Mercredi 25 Octobre 2023 à Contes, La Fontonne et à Nice ;
- Du Mercredi 03 Janvier au Vendredi 05 Janvier 2024 à Nice.

A ce jour, la CDA dénombre 237 licences arbitre renouvelées.

A ce jour, la CDA dénombre 130 dossiers médicaux complets.

3 - DEPARTEMENT DESIGNATIONS

Le département désignation travaille activement sur les désignations du premier tour de la Coupe de France, lequel se déroulera le Dimanche 27 Août 2023.

Fin de séance : 21h00

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de Séance :
M. MARY Alexandre